



MAIRIE DE LYONS-LA-FORET
20, rue de l'Hôtel de Ville
27480 LYONS-LA-FORET
02.32.49.60.87



Email : lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr
<http://www.lyons-la-foret.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Numéro 29

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous adressons le bulletin d'informations municipales¹ qui fait suite à la réunion de conseil qui s'est tenue le jeudi 13 mars 2025 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Lyons-la-Forêt.

Présents à cette séance : Monsieur Thierry PLOUVIER Maire,
M. François BALDARI, M. Jean-Michel BRADU, M. François LANGLOIS, Adjoints,
Mme Isabelle DE LASSUS SAINT GENIES, Mme Cynthia VERDIER, M. Luc BLANCHARD,
Mme Véronique RICHY, M. Pierre-Yves DELACOUR , M. Aurélien DUBOS, Mme Marie-Claire DUGUET.

Absentes excusées : Mme Laurence CROSTHWAITE, Mme Laetitia VUITTON.

Absent ayant donné procuration :

M. Jean-François HEQUET a donné pouvoir à M. François LANGLOIS.

Secrétaire de séance : François LANGLOIS

Participe à cette séance : Mme Céline PLESANT secrétaire de Mairie.

Avant de commencer la réunion, Mr le Maire demande à observer une minute de silence à la mémoire de Madame Nelly Wallecan, décédée le 7 mars dernier et qui a été conseillère municipale de Lyons pendant 31 ans, de 1964 à 1995.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 14 novembre 2024.

Observations : aucune

Avis du conseil : cette résolution est votée à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'une réunion de conseillers s'est tenue le 5 mars dernier en préparation de cette réunion de conseil. Les points abordés concernaient le compte de résultat 2024, un point sur les investissements en cours, la perspective des investissements pour 2025 dans le contexte du gel des subventions et participations des institutions partenaires, et des points d'avancement de certains dossiers.

¹ Ce bulletin est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.lyons-la-foret.fr> à la rubrique La commune/bulletins d'informations communales.

Puis M. le Maire ouvre la séance avec le premier point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte financier unique 2024.

Ce « compte financier unique » résulte de la modernisation comptable dans le secteur public local souvent désignée par l'appellation « référentiel M57 ». Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La parole est donnée à M. François Baldari pour la restitution du compte financier unique 2024, détaillant la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il en résulte les résultats suivants pour 2024 :

<i>Fonctionnement</i>	budgétisé	Réalisé en 2024	
Recettes	1.085.614,83	953.143,64	
Dépenses	1.085.614,83	928.343,04	
Résultat 2024 (excédentaire)	-----	24.800,60	
Excédent cumulé au 1 ^{er} janv 2024	-----	123.398,83	
Soit un total excédentaire cumulé	-----	148.199,43	

<i>Investissement</i>	budgétisé	Réalisé en 2024	
Recettes	786.112,58	581.974,80	
Dépenses	786.112,58	493.272,83	
Résultat 2024 (excédentaire)	-----	88.701,97	
Déficit cumulé au 1 ^{er} janvier 2024	-----	-66.852,19	
Soit un total excédentaire cumulé	-----	+ 21.849,78	
RAR* dépenses		-124.181,13	
RAR recettes		+99.985,00	
Total des RAR		-24.196,13	
Soit		+ 21.849,78 -24.196,13	
Soit un besoin de financement en section investissement		-2.346,35	

*reste à réaliser

En résumé : On a donc un besoin de financement en section d'investissement de 2.346,35€. Il faut donc affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir ce besoin :

$$\begin{array}{r} + 148.199,43\text{€} \\ - \underline{2.346,35\text{€}} \\ = + 145.853,08\text{€} \end{array}$$

Il reste donc en excédent de fonctionnement cumulé de 145.853,08€ à reporter au 1^{er} janvier 2025.

Après avoir présenté le compte financier unique aux membres du conseil et avoir invité conformément à la loi, M. le Maire à quitter la salle, Monsieur F. Baldari met aux voix le compte financier unique 2024.

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

M. le Maire est alors rappelé pour poursuivre la séance de conseil municipal et il est procédé ensuite à la signature du compte financier unique par les membres du conseil municipal.

2. Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PLESANT, secrétaire de Mairie, pour la présentation de l'affectation des résultats

Pour l'affectation des résultats, il convient d'évaluer les résultats de chaque section puis de déterminer le besoin ou la capacité de financement de la section d'investissement.

En effet, si on obtient un besoin de financement en section d'investissement, c'est-à-dire un déficit, alors c'est l'excédent de résultat de la section de fonctionnement qui viendra abonder et couvrir ce déficit en section d'investissement.

Il est rappelé que le résultat de la section d'investissement 2024 est excédentaire de : +88.701,97€ au 31 décembre 2024.

Il faut tenir compte du déficit cumulé des années précédentes qui s'élève à : - 66.852,19€, soit un solde positif de + 21.849,78€.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à -124.181,13€ et les recettes à +99.985,00€, soit une différence de - 24.196,13€

Le besoin de financement en section d'investissement s'élève donc à :

$$(-24.196,13) - (21.849,78\text{€}) = \underline{\underline{- 2.346,35\text{€}}}$$

1° Détermination du résultat de chaque section :

Après avoir entendu les résultats 2024 du compte financier unique,

A - Le résultat de la section de fonctionnement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2024	+953.143,64€
Dépenses de l'exercice 2024 :	- 928.343,04€
Excédent de l'exercice 2024 :	+ 24.800,60€

Auquel s'ajoute

Excédent reporté (ligne R002 du BP 2024) : + 123.398,83€
Soit un excédent cumulé au 31/12/24 : + 148.199,43€

B - Le résultat de la section d'investissement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2024 :	+ 581.974,80€
Dépenses de l'exercice 2024 :	- <u>493.272,83€</u>
Excédent d'exercice 2024 :	+88.701,97€
Déficit reporté du BP 2024 :	- <u>66.852,19€</u>
Soit un excédent de	+ 21.849,78€

2° Détermination du besoin ou capacité de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de 2024 (excédent) : + 21.849,78€

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : -124.181,13€

Reste à réaliser en recettes d'investissement : + 99.985,00€

Soit un déficit de - 24.196,13€ - 24.196,13€

Soit un besoin de financement de la section d'investissement : - 2.346,35€

3° Affectation du résultat

Résultat à affecter :	+ 148.199,43€
Couverture du besoin de financement en SI :	- 2.346,35€
Solde disponible à affecter en section de fonctionnement :	145.853,08€

Ainsi seront inscrits sur le budget 2025:

- **Ligne R002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 145.853,08€**
- **Art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » : 2.346,35€**
- **Ligne R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 21.849,78€**

Ceci exposé par Mme PLESANT, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour valider l'affectation des résultats tels qu'ils viennent d'être expliqués.

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

3. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il doit être voté avant le 15 avril 2025, même en cas de maintien, le taux des taxes et notamment le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Doivent également apparaître dans la délibération de vote des taux des collectivités, les taux de la taxe foncière bâtie (TFB), de la taxe foncière non bâtie (TFNB) et de la taxe d'habitation (TH).

En 2024, le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales. Cette année, M. le Maire propose à nouveau, aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir en l'état.

En conséquence, il est ici statué les taux pour l'année 2025 :

- Taux de la taxe du foncier bâti : taux voté : 40.520%
- Taux de la taxe du foncier non bâti : taux voté : 49.749%
- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : taux voté : 14.327%
- Taux de la taxe d'habitation sur les locaux vacants : taux voté 14.327%

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

4. Subventions et cotisations pour 2025

Le tableau suivant fait suite aux échanges lors de la réunion de conseillers du 5 mars dernier.

Tiers	Montant proposé en 2025 (en €)
FNACA de Lyons-Andelle	200
Fondation du patrimoine	75
Ass. Pomologique de Hte Normandie	60
Comité de jumelage	500
L'outil en main de l'Andelle	500
Les amis de Lyons	500
Les restaurants du cœur	200
Route Normandie-Vexin	350
Association St Vincent de Paul	300

Tiers	Montant proposé en 2025 (en €)
L'arbre à chat	100
Ass. Radio Espace Picardie Normandie	900
Tennis Club Lyonnais	500
Normandie Impressionniste	500
Amicale des sapeurs pompiers de Lyons	200
Comité des fêtes	2.372,30
Andel Handicap	200
Les Renards Lyonnais	500
Club informatique	50
Ass. Sources Andelle	200
Ass. Cantonale des pers du 3 ^{ème} âge	130
Les Amis du Château de Vascoeuil	60
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	100
HAUGR	50
Les Plus Beaux Villages de France	2.275
Fédération Stations Vertes	900
Bâtiment CFA Val de Reuil	75
Les amis de l'abbaye de Mortemer	76
Cercle Sportif Lyonnais	900
Association Souvenir de Mortemer	50
Les Fées Orientales	250
Ass. Commerçants de Lyons	500
Association des maires Lyons Andelle	216,90
Association ITER	1000

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2025

Ainsi qu'il a été présenté en détail aux membres du conseil municipal, le budget primitif pour 2025 - qui figure en annexe - s'articule de la manière suivante :

- En section de FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.017.085,08€
- En section d'INVESTISSEMENT, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 312.355,00€

Pour préparer le budget 2025, EN SECTION D'INVESTISSEMENT, nous avons dû prendre en compte certains éléments et paramètres, tels que le gel des subventions attribuées par le Département et la Région, la diminution et (ou) la suspension de certaines aides attribuées par l'Etat. Par exemple, nous n'avons à ce stade que 20% de subvention mobilisable sur les travaux de l'église.

En conclusion, il nous faut donc attendre « un retour à la normale » et reporter cette année les gros investissements tels que :

- L'église – 500.000€,
- Le monument aux morts – 80.000€,
- Le changement du court de tennis en quick en court de tennis en terre battue synthétique – 35.000€
- Le changement des projecteurs du terrain de foot – 16.000€,

Ceci étant, nous allons, sans avoir recours à l'emprunt et en maintenant la même fiscalité :

- Poursuivre le programme pluriannuel de déploiement de la défense extérieure contre l'incendie (programme voté l'année dernière et déjà prévu financièrement),
- Terminer de financer la vidéoprotection,
- Réaliser des travaux dans le cimetière,
- Changer les huisseries de l'école.

En section de FONCTIONNEMENT, les dépenses continueront d'être maîtrisées.

Pour mémoire, nos annuités d'emprunt continuent de baisser, passant de 66.194,55€ en 2020 à 57.140€ en 2025.

Enfin, dans le cadre de la restauration de l'Eglise, la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine ne s'interrompt pas pour autant et se poursuit encore pendant deux ans. Nous tenons à remercier les généreux donateurs, les dons s'élevant à ce stade à la somme de 20 220 €. Les fonds collectés sont et seront exclusivement réservés à la restauration de l'église et bénéficient de la réduction d'impôt prévue par le code général des impôts aux articles 200, 238 bis et 978.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le vote de ce budget 2025.

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

Dans la continuité du vote de ce budget, Monsieur le Maire revient sur les différents investissements bâtimentaires et d'équipements prévus cette année (hors restes à réaliser : DECI et vidéo protection) afin de les faire valider par le conseil municipal :

1. Programme au cimetière : 14.800€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.
2. Travaux à l'école : 41.435€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.
3. Remplacement de lanternes et mâts d'éclairage public : 3.450€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.
4. Raccordement du réseau électrique (camping/ équipement sportif) : 6.600€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.
5. Achat de matériel et équipement suite au cambriolage des services techniques : 11.346€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.
6. Panneaux peinture des abribus : 3.161€. Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

Dans la continuité : Il est proposé d'augmenter les tarifs de location du grenier de la halle de la manière suivante :

Régie Grenier Halle

Tarifs actuels (2018) (€)		Tarifs proposés (€)
85	Week-end 1 exposant	100
160	Week-end 2 exp.	200
160 + 40 / exp	Week-end > 2 exp	200+40/exp
320	Forfait semaine	400
200	Caution	250

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

6. Sollicitation du fonds de concours auprès de la communauté de communes

M. le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et (ou) d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Le projet présenté doit obligatoirement répondre aux deux objectifs fixés par la Communauté de communes que sont l'amélioration du cadre de vie de la commune et la prise en compte du développement durable tels que présentés dans la convention relative au versement de fonds de concours.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Ce fonds de concours finance l'achat d'un équipement ou la réalisation d'un aménagement contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente.

En conséquence, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de fonds de concours pour le remplacement des huisseries à l'école.

Avis du conseil municipal : Adoption à l'unanimité.

7. Approbation du nouveau règlement du cimetière

Depuis des années, les membres de la commission en charge du cimetière mènent un travail continu sur l'organisation et la bonne gestion du cimetière.

En 2023, les concessions ont été répertoriées et numérisées.

En 2024, un relevé exhaustif des concessions échues et non renouvelées a été mené et cette action se poursuit actuellement.

Pour être en phase avec toute cette organisation, il vous est proposé d'approuver un nouveau règlement du cimetière. Les membres du conseil ont pu prendre connaissance de ce nouveau règlement pour l'avoir reçu préalablement à cette réunion.

Mme Isabelle DE LASSUS ST GENIES, commente le règlement et apporte aux conseillers des précisions sur certains éléments qui ont changé par rapport au règlement précédent.

Avis du conseil municipal : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Autorisation pour solliciter une étude flash auprès de l'EPF Normandie pour un projet culturel et touristique.

Avec le souci d'apporter à la municipalité une perspective plus globale pour les années à venir de son développement touristique et culturel, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) propose de mener une étude « flash » dans ce sens.

Ce diagnostic est pris en charge par l'EPF Normandie et permet à la municipalité d'identifier son potentiel et ainsi d'avoir une base de réflexion afin d'étayer les décisions et orientations qu'il y aura lieu de prendre.

A cette fin, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter cette étude de l'EPF Normandie et à signer tous documents y afférents.

Avis du conseil municipal : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses

- a) Le congrès annuel des Plus Beaux Villages de France. M. le Maire remet le programme de cette manifestation qui se tient pour la première fois en Normandie et à Lyons-la-Forêt (qui détient le label depuis 1996).
- b) L'agence du Crédit Agricole de Lyons. La Direction du Crédit Agricole nous a informés de la fermeture définitive de l'agence de Lyons pour le 20 mai prochain. Le distributeur de billets automatique (DAB) est maintenu et sera transféré à l'agence postale communale. Les frais seront à la charge du Crédit Agricole et durant les travaux le DAB existant sera toujours opérationnel. Le Crédit Agricole nous a informé également qu'il souhaitait vendre l'immeuble rue froide.
- c) L'agence postale communale. En parallèle du transfert du DAB à l'agence postale, nous avons reçu en mairie les représentants régionaux de La Poste pour les informer. Suite à ce rendez-vous, il nous a été précisé que l'agence postale de Lyons comparée aux autres agences postales de la région se « porte bien » (malgré une baisse de la fréquentation générale dans tous les bureaux de poste et agences postales).

En particulier :

- La tenue de l'agence par Mme Brun (agent communal) qui donne entière satisfaction à la clientèle, ainsi que le respect des procédures et la rigueur dans l'exercice de son activité.
 - L'amplitude des horaires d'ouverture de l'agence.
 - La convention qui nous lie avec La Poste court jusqu'au 12 juin 2030.
 - En conclusion : La Poste est informée du transfert du DAB et poursuit sans inquiétude pour nos administrés son activité d'agence postale à Lyons.
- d) Ouverture de l'ancienne salle des ventes « Pillet » en un espace réservé aux antiquités et à la brocante. Ouverture prévue début avril.
 - e) La boutique « M » vente de vêtements ne rouvrira pas. Ce sont les personnes qui ont repris la boutique rue de l'hôtel de ville au mois de juin dernier, qui viendront s'y installer.
 - f) L'antenne radio téléphonique à côté des services techniques. Pour information, le permis de construire sera déposé prochainement par Orange et Free. Pour le moment aucuns travaux n'ont été effectués.
 - g) Le dossier de permis de construire « Mon logement 27 » rue de la Rigole. Le permis a été délivré au mois de décembre dernier. Deux recours « gracieux » d'administrés ont été déposés, remettant en cause ce permis. Ces recours ont fait l'objet de réponses aux demandeurs. En attendant les suites de ces recours, le chantier ne peut démarrer.

-&-&-&-&-&-

BP 2025 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap/Art	Libellé	Pour mémoire - Réalisations N-1	Propositions
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		286 399.37	381 919.00
CHAP 012 - CHARGE DU PERSO. ET FRAIS ASSIMILES		283 715.97	282 150.00
CHAP 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		242 411.96	233 872.20
CHAP 66 - CHARGES FINANCIÈRES		7 900.92	6 600.00
CHAP 67 - CHARGES SPÉCIFIQUES		10.00	100.00
CHAP 68 - DDOTATIONS ET DÉPRÉCIATIONS		52.03	500.00
CHAP 014 - ATTENUATION DE CHARGES		997.00	3 366.00
TOTAL DES DÉP RÉELLES		821 487.25	908 507.20
CHAP 042 - OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		106 855.79	36 000.00
675	Valeurs comptables des immos cédés <i>Sortie actif maison Place Benserade</i>	75 000.00	0.00
6761	Différences sur réalisations <i>Plus-value</i>	5000.00	
6811	dotations aux amortissements immos	26855.79	36 000.00
CHAP 023 - VIRT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			72 577.88
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		106 855.79	108 577.88
D002 - RÉSULTAT REPORTÉ			0.00
TOTAL DES DÉP. DE FONCT. CUMULÉES		928 343.04	1 017 085.08

BP 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap/Art	Libellé	Pour mémoire - Réalisations N-1	Propositions
R002 - RÉSULTAT REPORTÉ		123 398.83	145 853.08
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		62 490.22	43 800.00
70128	Redevances d'eau et assainissement	17 858.42	10 300.00
70311	Concessions dans le cimetière	9 400.00	9 000.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	18 710.13	8 500.00
7E+06	Redevance modernisation réseau collecte	0.00	
70878	Remb frais par d'autres redevables	16 521.67	16 000.00
CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES		67 041.00	65 825.00
73211	Attribution de compensation CdCLA	36 742.00	36 000.00
73221	FNGIR	18 825.00	18 825.00
732221	FPIC - Fonds de péréquation des ressources communales	11 474.00	11 000.00
CHAP 731 - IMPOSITIONS DIRECTES		401 725.00	399 500.00
73111	Impots directs locaux	363 887.00	360 000.00
73118	Autres contributions	1 340.00	
73123	Taxe addi aux droits mutation	34 943.00	30 000.00
731731	Impots sur les cercles et maisons de jeux	1 555.00	
73154	Droits de place		9 500.00
CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		260 220.56	250 305.00
74111	Dotation forfaitaire	101 643.00	100 000.00
741121	Dotation de solidarité rurale	96 445.00	95 000.00
741127	Dotation Nationale de Péréquation	9 181.00	9 000.00
742	Dotation élu local	3 320.00	3 000.00
744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	3 585.67	4 180.00
74718	Autres participations		
74751	GFP de rattachement	29 125.00	29 125.00
74833	État /Compensation des exo. taxes foncières	5 684.00	5 000.00
7484	Dotation recensement de la population INSEE	1 428.00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 500.00	5 000.00
7488	Autres attributions et participations	308.89	0.00
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		80 943.52	110 601.00
752	Revenus des immeubles	49 550.06	66 600.00
756	Libéralités reçues	1000.00	
75888	Produits divers de gestion courante	30 393.46	44 001.00
CHAP 76 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS		10.34	4.00
764	Parts sociales	4.95	4.00
7688	Autres	5.39	
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		80 116.00	100.00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	116.00	100.00
775	Produits des cession d'immobilisations	80 000.00	0.00
CHAP 78 - REPRISSES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS		0.00	500.00
7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants		500.00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		952 546.64	870 635.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		597.00	597.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCT CUMULÉES		1 076 542.47	1 017 085.08

BP 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap/Art	Libellé	Pour mémoire - Réalisations N-1	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR + propositions)
D001 - RÉSULTAT REPORTÉ 2024		66 852.19		0.00	0.00
CHAP 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 245.50	5 970.00	9 480.00	15 450.00
2031	Frais d'étude	20 245.50	5 970.00	9 480.00	15 450.00
CHAP 204 - SUBV. D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES		15 954.96	0.00	1 167.00	1 167.00
2041582	Subv. D'équip. Versées - GFP de rattachement	15 954.96	0.00	1 167.00	1 167.00
CHAP 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		404 060.91	118 211.13	125 989.88	244 201.01
2116	Cimetières	552.00	0.00	14 800.00	14 800.00
2121	Plantations arbres et arbustes	0.00	0.00	0.00	0.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0.00	0.00	0.00	0.00
21311	Hôtel de ville	0.00	0.00	32 354.01	32 354.01
21312	Bâtiments scolaires	29 583.18	0.00	41 435.00	41 435.00
21318	Autres bâtiments publics	0.00	0.00	0.00	0.00
21351	Aménagements bâtiments publics	149 756.52	0.00	0.00	0.00
2152	Installations de voirie	11 109.00	0.00	3 450.00	3 450.00
21534	Installations de voirie - Réseaux électrification	0.00	0.00	6 660.00	6 660.00
21568	Outils et Matériel de défense civile	207 828.21	118 211.13	12 783.87	130 995.00
21578	Matériel de voirie	5 232.00	0.00	7 242.00	7 242.00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	0.00	0.00	0.00	0.00
217533	Installations sur réseaux câblés	0.00	0.00	0.00	0.00
2181	Installations gales, agencement et aménagement divers	0.00	0.00	4 104.00	4 104.00
2183	Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	3 161.00	3 161.00
CHAP 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		52 414.46	0.00	50 540.00	50 540.00
1641	Emprunts (att emprunt taux variable)	52 414.46	0.00	50 540.00	50 540.00
CHAP 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0.00	0.00	400.00	400.00
275	Dépôt et cautionnement versés		0.00	400.00	400.00
			<i>Caution ONF</i>		<i>0.00</i>
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		492 675.83	124 181.13	187 576.88	311 758.01
CHAP 040 - OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT		597.00	0.00	597.00	597.00
13913	Subv. D'invest, transférées au compte de résultat	597.00	0.00	597.00	597.00
	<i>Amort. De la subv. Accueil camping</i>			<i>Amort. De la subv. Accueil camping</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISS.		597.00	0.00	597.00	597.00
TOTAL DES DÉP D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		493 272.83	124 181.13	188 173.88	312 355.01

BP 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap/Art	Libellé	Pour mémoire - Réalizations N-1	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
R001 - RÉSULTAT REPORTÉ		0.00		21 849.78	21 849.78
CHAP 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		362 712.35	0.00	41 665.35	41 665.35
10222	F.C.T.V.A.	73 759.92		38 319.00	38 319.00
10226	Taxe d'aménagement	1 275.55		1 000.00	1 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	287 676.88		2 346.35	2 346.35
CHAP 13 - SUBV. D'INVESTISSEMENT REÇUES		112 406.66	99 985.00	40 277.00	140 262.00
1323	Subv. d'investissement - Département	10 344.00	84 985.00	10 198.00	95 183.00
13251	Subventions d'investissement - Comcom	0.00	3 000.00	3 000.00	6 000.00
1328	Subv. Équipements	28 530.06	0.00	0.00	0.00
13461	DETR - SIL - FONDS VERT	73 532.60	12 000.00	27 079.00	39 079.00
CHAP 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		0.00	0.00	0.00	0.00
1641	Emprunt	0.00			
CHAP 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		0.00	0.00	0.00	0.00
	Produits des cessions d'immobilisations			0.00	0.00
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		475 119.01	99 985.00	81 942.35	181 927.35
CHAP 040 - OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		106 855.79	0.00	36 000.00	36 000.00
CHAP 021 - VIRT DE LA SECTION DE FONCT				72 577.88	72 577.88
CHAP 041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		0.00	0.00	0.00	0.00
1323	Département				
2033	Frais d'insertion				0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISS.		106 855.79		108 577.88	108 577.88
TOTAL DES RECETTES D'INVEST CUMULÉES		581 974.80	99 985.00	212 370.01	312 355.01